

Enquin Danse

ENQUIN DANSE
VOUS EMMÈNE FAIRE LE TOUR DU MONDE ✈️

SAMEDI 6 JUIN 2026

OUVERTURE DES PORTES 15H30 | DÉBUT DU SPECTACLE 16H

VENTE DE CREPES, POP CORN, BOISSONS

2 € l'entrée

DISTRIBUTION DU PROGRAMME À L'ENTRÉE

MERCI DE NE PAS RAMENER DE BOISSONS OU DE NOURRITURE DE L'EXTÉRIEUR.

Team Multisport

TRAIL & MARCHÉ
ENQUIN LEZ GUINEGATTE

TEAM MULTISPORTS ENQUIN

5 KM | 10 KM | 21 KM

Boisson & Collation au retour!

26 JUIN 2026
À PARTIR DE 18H00

TARIF : 5€ + 1€ SUR PLACE

INSCRIPTION SUR HELLOASSO

06 08 04 88 47

Stade municipal Enquin les mines
4 rue des écoles

Pays de la Lys

TOURNOI U12/U13
DIMANCHE 14 JUIN 2026

ORGANISÉ PAR PAYS DE LA LYS

12 ÉQUIPES (D2, D3, D4)

STADE MUNICIPAL
RUE DES ÉCOLES
62145 ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE

70 EUROS/ÉQUIPE (JOUEURS + ÉDUCATEURS)

BUVETTE ET PETITE RESTAURATION

INSCRIPTION / RENSEIGNEMENTS :
0667838016
PAYSDELALYS@GMAIL.COM

Comité des fêtes d'Enguinegatte

Festi'bière
2^{ème} ÉDITION

Comité des fêtes d'Enguinegatte

SAMEDI 27 JUIN
anciennes écoles d'Enguinegatte

Entrée 3€
2€ enfants - de 10 ans

À PARTIR DE 19h

2 Concerts
20h | 21h30

Art&fact | Stay Stone

RESTAURATION sur place
château gonflable pour les enfants

Tandem

Juin 2026

Bulletin municipal N°102



Édito

2^{ème} Adjoint au Maire en charge de l'Environnement, de l'agriculture et de la sécurité

Jérôme DEHURTEVENT

PPRI de la lys supérieure (Plan de Prévention Risque Inondations)

Prévenir aujourd'hui pour protéger demain

Notre région a été durement touchée par les inondations de 2023 puis de 2024.

Ces événements ont marqué de nombreuses familles, causé des dégâts importants et rappelé à chacun d'entre nous la vulnérabilité de notre territoire face aux aléas climatiques. À la suite de ces épisodes exceptionnels, l'État a engagé un travail d'analyse afin de mieux identifier les zones exposées aux risques d'inondation. Pour cela, des relevés aériens ont été réalisés pendant les crues, permettant de cartographier avec précision les secteurs ayant été impactés.

Aujourd'hui, chaque commune concernée est appelée à se prononcer sur ce plan de zonage des secteurs inondables. Cette démarche n'a pas pour objectif de freiner le développement de notre territoire, mais bien de garantir la sécurité des personnes et des biens. Elle vise notamment à

éviter que de nouvelles constructions ne soient implantées dans des zones reconnues comme particulièrement exposées aux risques d'inondation et à prévoir des travaux dans les zones déjà construites pour améliorer l'existant. Cette décision est importante pour l'avenir de notre commune. Elle nous invite à concilier l'aménagement de notre territoire avec la réalité des risques naturels auxquels nous sommes confrontés. Il s'agit d'un choix de responsabilité, guidé par la volonté de protéger les générations actuelles et futures.

Le Conseil municipal examinera ce dossier avec attention, en veillant à défendre les intérêts de la commune tout en tenant compte des impératifs de sécurité et des obligations réglementaires qui s'imposent à nous.

Jérôme DEHURTEVENT

2^{ème} adjoint au Maire

De 16 ans à 70 ans TOUS UNIS PAR LE DON

EN 1H j'ai sauvé 3 VIES et VOUS? qu'attendez-vous?

ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE
Salle des fêtes d'Enguinegatte
Vendredi 12 juin de 15h à 19h

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE

Scannez-moi pour prendre rendez-vous!

1 HEURE de votre temps = 3 VIES sauvées

Merci pour votre don et votre générosité!

Les échos du conseil

Parc éolien du Mont d'Hiette

Rapporteur : Jérôme DEHURTEVENT

Par délibération du 10/04/2017, la commune d'Enquin lez Guinegatte s'est prononcée contre tous projets de développement éolien sur son territoire.

Constatant que 30% des mâts éoliens installés en France le sont dans notre région alors que sa superficie ne représente que 6% du territoire national, la commune, dans le cadre de la définition des Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, a entériné sa position de 2017 en actant par délibération du 31/01/2024 sur les ZAE n° aucune zone de développement éolien terrestre ne sera mise en place sur notre territoire.

Le conseil municipal est consulté dans le cadre d'un projet d'installation d'un parc éolien sur la commune de Saint Hilaire Cottes.

Il consiste en l'installation de 3 éoliennes de 165 m, la commune se situe dans l'aire rapprochée du futur parc.

Les éoliennes seront visibles particulièrement depuis la rue de Serny à Enguinegatte.

Sur la carte synthétique des effets cumulés avec d'autres parcs éoliens, la commune ne possède plus d'espaces de respiration de 120°. Cela signifie qu'il n'existe plus de portion suffisamment large de l'horizon sans présence d'éoliennes. Le paysage est alors considéré comme fortement fermé ou dominé par les parcs éoliens.

Après en avoir débattu, le conseil municipal se prononce à 2 voix pour, 16 voix contre et 4 abstentions sur le projet d'installation du parc éolien du Mont d'Hiette à Saint Hilaire cottes.

Commission de contrôle des listes électorales

Rapporteur : Hervé DUPONT

A chaque renouvellement de conseil municipal il convient de procéder à la nomination des membres de cette commission.

Son rôle consiste à :

- **Examiner les inscriptions et radiations** décidées par le maire → Elle s'assure que les personnes inscrites ou retirées remplissent bien les conditions légales.
- **Statuer sur les recours des électeurs** → Un citoyen qui conteste son inscription, sa radiation ou celle d'un autre électeur peut saisir la commission.
- **Veiller à la régularité des listes électorales** → Elle garantit que les listes sont exactes, à jour et conformes à la loi. La commission se compose d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet sur proposition de 3 candidats par la commune et d'un délégué désigné par le Président du tribunal judiciaire.

Réunion du 28 mai 2026

Subvention Aménagement Allée des Galibots

Rapporteur : Martine NOEL BULOT

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'allée des Galibots, la commune peut solliciter la Région pour l'obtention du fonds d'appui aux projets locaux.

L'appel à projet n'est pas encore lancé par la Région mais un dossier a été ouvert et nous serons informés dès l'appel à projet voté en commission afin de pouvoir déposer une demande de subvention.

Les montants en fonction des projets n'étant pas encore connus, il est proposé au conseil municipal de prendre une délibération sollicitant cette aide sur la base des montants de 2025, soit 50 000 €.

Le Département peut participer à l'acquisition d'un nouvel abri bus en lieu et place de celui situé en face de la salle des fêtes par le biais du FARDA à hauteur de 50% de la dépense plafonnée à 2750 € d'aide.

Répartition des investissements réalisés de 2020-2025 par commune déléguée

Rapporteur : Martine NOEL BULOT

	ENQUIN	ENQUINE-GATTE
Voirie	620 683 €	325 928 €
Bâtiments et Aménagements	177 991 €	576 941 €
Sécurité	144 605 €	93 519 €
TOTAL	943 279 €	996 388 €
Population au 1er janvier 2026	1161	457
	72%	28%
Part investissement par habitant	812 €	2 180 €

Tarif location nappes tables rondes

Rapporteur : Martine NOEL BULOT

Le rapporteur expose à l'assemblée, la délibération fixant le tarif de location des nappes rondes de la salle des fêtes d'Enquin qui date de 2019. Le tarif avait été fixé à 12€ la nappe nettoyage inclus.

Afin de tenir compte du coût du nettoyage (15€ par nappe) et de leur usure, il est proposé de fixer le tarif à 18 € la nappe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 18 voix pour, 3 abstentions et 1 contre, le tarif de 18 € par nappe.

Commission d'appel d'offres

Ouverture des plis le 28 mai 2026

MARCHE AMENAGEMENT ALLEE DES GALIBOTS



Nombre d'offres déposées : 4 offres

Entreprises :

- AMÉNAGEMENT TRAVAUX AUDOMAROIS
- DUBRULLE
- BAUDE BILLET
- DUFFROY

MARCHE CARREFOURS A FEUX



Nombre d'offres déposées : 4 offres

Entreprises :

- BAUDE BILLET
- AMÉNAGEMENT TRAVAUX AUDOMAROIS
- EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES
- AXIMUM

REHABILITATION DU TERRAIN DE TENNIS



Nombre d'offres déposées : 4 offres

Entreprises :

- RENOV 'SPORT
- LUDICITE
- ST GROUPE
- AMÉNAGEMENT TRAVAUX AUDOMAROIS

Les offres seront analysées par le bureau d'études chargé de la Maîtrise d'Œuvre des projets



La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer assure le transport de milliers d'élèves sur le Territoire à titre gratuit.

A ce jour, votre enfant dispose d'une carte de transport magnétique « MOUVEO » lui permettant d'utiliser nos services de transports scolaires à destination de l'établissement fréquenté à raison d'un aller et d'un retour par jour.

Si votre enfant **poursuit** sa scolarité au sein du même établissement **et qu'il n'y a pas de changement dans sa situation personnelle**, la Direction de la Mobilité de la CAPSO procédera à la mise à jour automatique de sa carte.

Vous n'aurez donc aucune démarche à effectuer.

Si Votre enfant change d'établissement scolaire (Passage en 6^{ème} / seconde ...), merci de nous transmettre la notification d'affectation délivrée par l'Education Nationale que vous allez recevoir

suite à son inscription dans le nouvel établissement à l'adresse mail suivante : transports@ca-pso.fr

Si votre enfant redouble cette année ou vous avez/prévoyez de déménager, merci de vous rapprocher de la Direction de la Mobilité par téléphone au 03.74.18.22.40 ou par mail à transports@ca-pso.fr afin d'actualiser le dossier de votre enfant.

En cas de perte ou de casse, il est **indispensable** de réaliser un duplicata.

Aucun élève n'est autorisé à emprunter les services de transports scolaires sans titre valable.

Pour ce faire, rendez-vous en gare de Saint-Omer auprès des agents SNCF, responsables de la délivrance des duplicatas. Cette opération vous sera facturée 10€.